

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 127 (2006)
Heft: 3

Rubrik: Les inspecteurs communiquent

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avis du Service vétérinaire cantonal vaudois

1. Tout détenteur d'abeilles qui constate plus de 15% de pertes de colonies en sortie d'hivernage **s'annonce au Service vétérinaire**, N° tél. 021 316 38 85 le matin à M^{lle} L. Jeanneret ou à l'inspecteur cantonal, au N° tél. 021 864 56 30.
2. Les apiculteurs qui font le commerce d'abeilles (vente de nucléis en particulier) **tiendront une liste nominative de leurs clients**. Des formulaires prévus à cet effet sont à demander au Service vétérinaire. Comme tout apiculteur, ces vendeurs sont **responsables de la santé de leurs abeilles**. En cas de doute, ils demanderont un contrôle sanitaire à leur inspecteur régional.
3. L'achat d'abeilles qui implique nécessairement leur déplacement est soumis au contrôle du trafic des abeilles. **L'apiculteur annoncera préalablement ses intentions aux inspecteurs du lieu de départ et de destination des colonies acquises**.
4. Les séquestres liés à la lutte contre le feu bactérien seront **reconduits à partir du 1^{er} avril 2006**. Les inspecteurs régionaux seront en mesure de vous informer sur les possibilités de transfert d'une zone à l'autre.

Plus de précisions seront données dans les recommandations annuelles du Service vétérinaire données à chaque apiculteur dans le courant du mois de mars et dans la revue d'avril.

Avec nos meilleurs messages

P.-A. Bonzon,
inspecteur cantonal des ruchers

La rédaction communique

Le rapporteur du 1^{er} concours des produits du terroir a tellement bien voulu faire, qu'il a même envoyé un Ajoulot en Gruyère !!!

Dans la revue de jan/fév, page 13, en fin de liste des « Médailles d'argent 18 points », figure: Veluz Jean-Pierre, avec son miel de forêt, qui est attribué à la section, la Gruyère. Comme M. Veluz habite Boncourt, il fait logiquement partie de la section « Ajoie et Clos du Doubs ».

Excusez-nous cette bourde et merci pour votre aimable petit mot.

Votre butineuse

Nouveau dans le Chablais: dépôt BIENEN-MEIER

Chère apicultrice, Cher apiculteur,
Nous avons le plaisir de vous informer que dès le 1^{er} mars 2006, vous avez la possibilité de vous approvisionner en articles d'apiculture BIENEN-MEIER. Le dépôt est tenu par:

Pierre-Yves Marlétaz
Rue du Simplon 38, 1880 Bex
Tél. 024 463 38 38 / 079 232 54 86
Fax 024 463 36 24

Monsieur Pierre-Yves Marlétaz est un apiculteur expérimenté. Il s'occupe de ses abeilles depuis une trentaine d'années et il est à même de vous conseiller.

Heures d'ouverture:

Lundi:	Fermé le matin	13 h 30 - 18 h 00
Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi:	7 h 30 - 12 h 00	13 h 30 - 18 h 00
Samedi:	8 h 00 - 12 h 00	Fermé l'après-midi

Réception de vieille cire: durant la première semaine des mois de mars à octobre.

Votre avantage:

- **Pas de frais de port.** L'expédition collective à l'adresse de BIENEN-MEIER est assurée par nos soins.
- **Mise à disposition de sacs pour vieille cire avec étiquette à adresse.**

Notre dépôt dispose d'un assortiment fourni d'articles pour l'apiculture, d'aliments pour abeilles (Vitalis, Apifonda, Apiinvert, etc.) de cires gaufrées (rayons ULTRA), de cadres, de vêtements de protection, de bocal et de bidons à miel, de ruches, etc.

Nous adaptons constamment l'offre à la demande.

Rendez-nous visite prochainement pour voir notre exposition et notre assortiment. Vous recevrez le nouveau catalogue BIENEN-MEIER et un présent utile pour votre rucher.

Nous formons nos meilleurs vœux de succès pour la saison apicole à venir et nous réjouissons de votre prochaine visite.

**BIENEN
MEIER KÜNTEN**

Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

Fahrbachweg 1, 5444 Künten
Tél. (056) 485 92 50
Fax (056) 485 92 55
www.bienen-meier.ch

flexible
innovatrice
rapide